



**Déclaration des causes qui ont meu monseigneur le cardinal
de Bourbon & les pairs, princes, prelatz, seigneurs, villes &
communautez de ce royaume de France, de s'armer contre
ceux qui veulent subuertir la releigion & l'Estat**

<https://hdl.handle.net/1874/9217>

DECLARATION

DES CAUSES QUI
ONT MEV MONSEI-

GNEVRIE CARDINAL DE
Bourbon & les Pairs, Princes, Prelatz, Seigneurs,
Villes & Communautez de ce Royaume de
France, de s'armer contre ceux qui
veulent subvertir la religion
& l'Etat.

M D. LXXXV.



V non de Dieu tout puissant Roy des Roys. Soit manifeste à tous hommes qu'ayant la France depuis vingt & quatre ans esté tourmentee d'vne pestilente sedition meüe pour subuertir l'ancienne religion de noz peres, qui est le plus fort lien de l'estat, il y a esté appliqué des remedes, lesquels contre l'esperance de leurs Maiestez se sont recognus plus propres à nourrir le mal, qu'à l'estaindre, qui n'ont eu de la paix que le nom, & n'ont establi le repos, que pour ceux qui l'auoyent troublé, laissant les gés de biē scandalisez en leurs ames, & interessez en leurs biens.

Et au lieu du remede qu'avec le temps on pouuoit esperer à ces maux, Dieu a permis que les derniers Roys soyent morts ieunes, sans laisser aucuns hoirs habiles à succeder à ceste couronne & ne luy a pleu en donner encores au Roy qui maintenant regne, au grand regret de toutes gens de bien qui n'ont obmis & n'obmettent chose à eux possible pour en impetrer de la bonté de nostre Dieu: de sorte qu'estant demeuré seul de tant d'enfans que Dieu auoit donné au feu bon Roy Henry, il est trop à craindre (ce que Dieu ne veuille) que ceste maison s'en aille à nostre malheur estainte, sans aucune esperance d'auoir lignee, & qu'à l'Establissement d'vn successeur à l'Estat Royal, il n'aduienne de grands troubles par toute la Chrestienté, & peut estre la totale subuertion de toute la religion Catholique & Romaine en ce Royaume treichrestien, auquel on ne s'ouffrira iamais regner vn heretique, attendu que les subiectz ne sont tenus de recognoistre ny souffrir la domination d'vn Prince desuoyé de la foy Catholique & du Pape, estant le premier serment que noz Roys font, lors que l'on leur

met la couronne sur la teste, de maintenir la religiō Catholique Apostolique & Romaine, souz lequel serment ils reçoivent celuy de fidelité de leurs subiects, & non autrement.

Toutesfois depuis la mort de Monseigneur frere du Roy, les pretensions de ceux qui par professiō publique se font montrez persecuteurs de l'Eglise Catholique, ont esté tellement appuiees & fauorisees, qu'il est grandement requis d'y donner prompte & sage prouision, afin d'euer les inconueniēts trop apparens, dont la calamité est desia cogneue à tous, les remedes à peu, & la façon de les appliquer presque à personne.

Et d'autant plus qu'on peut assez iuger par les grāds preparatifs & pratique qui se font par tout, leuees de gens de guerre, tant dedans que dehors le Royaume, & retention des villes & places fortes qu'ils deuroyēt desia auoir remises entre les mains du Roy des long-tēps, que nous sommes fort proches de l'effect de leurs mauuaises intēsiōs, estāts bien certains qu'ils ont depuis peu enuoyé pratiquer les Princes protestāns d'Alemagne, pour auoir des forces, afin d'opprimer les gens de bien plus à leur ayse, comme aussi leur desir n'est autre que de se saisir & saisir des moyens necessaires pour renuerter la religion Catholique, qui est l'interest commun de tous, & principalemēt des grands, qui ont cest honneur de tenir les plus grandes & principales charges & dignitez de ce Royaume, lesquels on s'efforce de ruyner du viuant du Roy mesmes, & souz son auctõite, afin que n'y ayāt plus personne qui à l'aduenir se puillē opposer à leurs volontés, il soit plus aysé de faire le changement qu'on prepare de la religiō Catholique afin de s'enrichir du patrimoyne de l'Eglise, suyuant l'exemple de ce qui a esté faict en Angleterre.

Mesmes

Mesmes chacun congnoit assez & voit à l'œil les deportements & actions d'aucuns, qui s'estans glif fez en l'amitié du Roy nostre Prince souuerain, la Maieité duquel nous a tousiours esté & sera sainte & sacree, se sont comme saisis de son auctoriété, & pour se maintenir en la grandeur qu'ils ont vsurpee fauorisent & procurēt par tous moyens le faict des susdictes pretensions, & ont eu la hardiesse & le pouuoir d'essongner de la priuee cōuersation de sa Maieité, non seulement les Princes & la Noblesse mais tout ce qu'il a de plus proche, ne donnant accez qu'à ce qui est d'eux, à quoy ils ont desia tant aduācé, qu'il ny a plus personne qui ayt part en la conduite & administration de l'Estat, ny qui exerce entierement sa charge, ayans les vns esté despoillez du tiltre de leurs dignitez, & les autres du pouuoir & fonction, encores que le nom vain & imaginaire leur soit demeuré.

Aussi a esté faict le semblable à l'endroit de plusieurs gouuerneurs de Prouinces, Capitaynes de places fortes & autres officiers, lesquels on a forcé de quitter & remettre leurs charges, moyennant quelques recompenses de deniers qu'ils ont receu contre leurs gré & volonté, parce qu'ils n'osoyent refuser ceux qui auoyēt pouuoir de les y contraindre, exemple nouueau & non iamais pratiqué en ce Royaume, d'oster par argent les charges à ceux ausquels elles auoyent esté donnees pour recompense de leurs vertus & fidelitez, & par ce moyen se sont rendus maistres des armes par mer & par terre, & essaye-on tous les iours de faire le semblable aux autres qui en sont pourueuz, si biē qu'il ny a plus personne qui se puisse asseurer, & qui ne soit en crainte qu'on luy rauisse & oste des mains sa charge, combien quelle luy ayt esté donnée pour son merite, & qu'il n'en puisse & ne doyeue estre deli-

pouillè par les loix du Royaume, sinon pour quelque iuste & raisonnable consideration, ou qu'il ayt failli en choses qui en dependent, & qu'il soit cougnu en iustice de sa faute.

Ils ont aussi tiré à eux tout l'or & l'argent des coffres du Roy, auquel ils fõt mettre les plus clairs deniers des receptes generales pour leur profit particulier, tenants à leur deuotion tous les gros partis, & ceux qui les manient, qui sont les vrais chemins pour disposer de ceste couronne, & la mettre sur la teste de qui bon leur semblera: Et desia est aduenu qu'abusants de la facilité des subiects, l'on s'est peu à peu desbordé à plus griefues surcharges, nō seulement esgales à celles que la calamité de la guerre auoit introduitte, desquelles rien n'a esté remuè en la paix: mais ont amené infinies autres oppressions naissantes de iour en iour, à l'appetit de leurs volon tez desreglees.

Il auoit paru quelque raison d'esperance, quand sur les frequentes plaintes & clameurs de tout le Royaume, on publia la conuocation des Estats generaux à Blois, qui est l'ancien remede des playes domestiques, & comme vne cōference entre le Prince & les subiects, pour venir ensemble à compte de la deuë obeissance d'une part, & de la deuë conseruation de l'autre, toutes deux nees avec le nom Royal, reigle fondamentale de l'estat de France: mais de ceste chere & penible entremise ne reste sinon l'auctorisation du mauuais conseil d' aucuns, qui se feignants bons Politiques, estoient en effect mal affectionnez au seruice de Dieu & biē de l'Estat, lesquels ne s'estās contētez de ietter le Roy de son naturel tresenclin à pieté hors de la saincte & tresutile deliberation qu'à la treshumble requeste de tous les Estats il auoit faite de reünir tous ses subiects à vne seule religion Catholique, Apostolique & Romaine,

maine, afin de le faire viure à l'ancienne pieté, avec laquelle le Royaume auoit esté establi, s'estoit conserué, & depuis acreu, iusques à estre le plus puissant de la Chrestienté, laquelle se pouuoit alors exécuter sans peril & presques sans resistañce: luy auoyent au contraire persuadé estre necessaire pour son seruice d'affoiblir & diminuer l'auctorité des Princes & seigneurs Catholiques, qui avec grand zele auoyent souuent hazardé leur vie, combatu souz son enseigne pour la defense de ladite religion Catholique: comme si la reputation qu'ils auoyent acquise par leurs vertus & fidelitez les eusse deu rendre suspects, au lieu de les faire honorer. Aussi l'abus qui auoit pris son progres pied à pied est depuis tombé comme un torrent en precipice, d'une si violente cheute, que le pauvre Royaume se trouue sur le point d'en estre bien tost accablé, sans guerres d'esperance de salut. Car l'ordre Ecclesiastique, quelque belle assemblee & iuste remonstrance qu'il ayt sceu faire, est auourd'huy opprimé de decimes & subuentions extraordinaires, outre le mespris des choses sacrees, de la saincte Eglise de Dieu, en laquelle des-or-mais tout est tollu & pollu: la Noblesse auillee, asseraue, vilence, & tous les iours souleue miserablement de dages & indies exactions qu'elle paye malgré elle, si elle veut se soustenir, c'est à dire, boire, manger & se vestir: les villes, officiers Royaux & menu peuple serré de si pres par la frequēce des nouuelles impositions, qu'on appelle inuentions: qu'il ne reste plus rien à inuenter, sinon le seul moyen d'y donner vn bon ordre.

Pour ces iustes causes & considerations: Nous Charles de Bourbon, premier Prince du sang, Cardinal de l'Eglise Apostolique & Romaine, comme celuy à qui appartient le droict successif estant heritier presomptif d'icelle, en cas que Dieu (ce qu'il ne
 veuille

veuille par sa bonté) nous oſtat noſtre bon Roy, & à qui il touche de plus près de prédre en ſauuegarde & proteſtiō la Religion Catholique en ce Royaume, & la conſeruation de tous les loyaux ſeruiteurs de ſa Maieſté, & de l' Eſtat, aſſiſté de pluſieurs Princes du ſang, Cardinaux, autres Princes, Pairs, Prelatz, officiers de la couronne, gouuerneurs des Prouinces, Principaux ſeigneurs, gentilshommes, & beaucoup de bonnes villes & communautéz, & d'un grand nombre de bons & fideles ſubieſts, faiſans la meilleure & plus grande partie en ce Royaume: apres auoir ſagement penſé le motif de ceſte entrepriſe, & en auoir pris l' aduis, tant de noz bons amis tres affectionnez au biē & repos de ce Royaume, que de gens de ſçauoir & craignants Dieu, que nous ne voudrions offeſer en cecy pour rien du monde: Declarons auoir tous iuré & ſainctement promis de tenir la main forte & armee, à ce que la ſaincte Eglise de Dieu ſoyt reintegree en ſa dignité, en la vraye & ſeule Catholique religion: Que la Nobleſſe iouiſſe comme elle doit de ſes franchiſes toutes entieres: Et le peuple ſoulagé: Les nouuelles impositions abolies: Et toutes creües oſtees depuis le regne du Roy Charles, que Dieu abſolue: Que les Parlements ſoyent remis en la plenitude de leur cognoiſſance, & en toutes leurs entieres ſouuerainetez de iugemens chacun en ſon reſſort: Et tous ſubieſts du Royaume maintenus en leurs gouuernements charges & offices, ſans qu' on les puiſſe oſter, ſinon en trois cas des anciens eſtabliſſementz, & par iugement des iuges ordinaires reſortiffants, & partenants: Que tous deniers qui ſe leueront ſur le peuple ſoyent employez à la deſence du Royaume, & à l' effect auxquels ils ſont deſtinez: Et que deſormais les Eſtats generaux libres & ſans aucune pratique ſoiēt tenus de trois ans en trois ans, pour le plus

plus tard : avec entiere liberté à chacun d'y faire ses plaintes, aufquelles il n'aura esté deüemēt pourueu.

Ces choses & autres, qui seront plus particulièrement deduites sont les subiects & argument de l'assemblée qui se fait pour la restauratiō de la France, manutētion des bons, & punition des mauuais, & pour la seurté de noz personnes, qu'on a tafche souuentesfois, & mesmes depuis peu de iours par secrette conspiration accabler, & du tout ruiner, comme si la seurté de l'Etat dependoit de la ruine de ceux, qui ont si souuent hazardé leurs vies pour le conseruer, ne nous restant plus pour nous conseruer & garentir du mal, & pour destourner le couteau qui est desia sur noz testes, sinon de recourir aux remedes qu'auons tousiours eu en horreur, qui sont excusables, & doyuent estre trouuez iustes, quād ils sont necessaires, & desquels nous ne nous voudrions encores à present ayder pour le seul peril de noz vies, si la ruine de la religion Catholique en ce Royaume, & de l'Etat d'iceluy n'y estoit inseparablement conioincte, pour la conseruation desquels nous ne craindrons iamais aucun danger, estimants ne pouuoir iamais choisir vn plus honorable tombeau, que de mourir pour vne si sainte & iuste querelle, & pour nous acquiter du debuoir & obligation qu'auons comme bons Chrestiens au service de Dieu, & à empescher aussi comme bons subiects la dissipation de l'Etat, qui suit volontiers tels changements.

Protestons que ce n'est cōtre le Roy nostre souverain Seigneur que prenōs les armes, ains pour la defence & tuition de sa personne, de sa vie & de son Etat, pour lequel nous iurons & promettons tous d'exposer noz biens & noz vies iusques à la derniere goutte de nostre sang avec pareille fidelité, que nous faist par le passé, & de poser les armes aussi tost

quil aura pleu à sa Maicsté faire cesser le peril qui menaïse la ruine du seruice de Dieu & de tant de gens de bien, ce que nous la supplions treshumblement vouloir faire au plustoit: tesmoignant à chacun par bon & vray effect, quil est vrayement Roy treschrestien ainsi que nous l'auons tousiours cõgnu, & cõme bon pere & Roy, ayment la conseruation de ses subiets, en quoy faisant, sa Maicsté sera obeye, recongnüe & honoree de nous & de tous les autres iubiects avec beaucoup de bienveillance, ce que nous desirons sur toutes les choses du monde.

Nostre intention estant telle. Supplions tous ensemble treshumblement la Royne, mere du Roy nostre treshonoree dame, sans la sagesse & prouidẽce de laquelle ce Royaume seroit pieça dissipé & perdu pour le fidelle tesmoignage qu'elle peut veul & doit redre de noz grãds seruices: mesmes en particulier de nous Cardinal de Bourbon, qui l'auõs tousiours honoree, seruiẽ & assisteẽ en ses plus grands affaires, sans y espargner nos biẽs, vies, amis & parẽtz, pour avec elle fortifier la part du Roy & de la religion Catholique, de ne nous vouloir à ce coup abandonner: mais d'y employer tant de credit que ses peines & laborieux trauaux luy deuoyent iustement attribuer, & que les ennemis luy pourroïent auoir infidelement raiũ aupres du Roy son fils.

Supplions aussi à tous les Princes, Pairs de Frãce, Officiers de la Courõne, personnes Ecclesiastiques, Seigneurs, Gẽtilshõmes & autres, de quelque qualite quilz soyent, qui ne sont encores ioinctẽs avec nous, de nous vouloir assister & ayder de leurs moyens à l'execution d'vn si bon & sainct œuure: & exhortons toutes les Villes & Communautẽz, d'autant qu'elles ayment leur conseruation, de iu-
ger fai-

ger sainemēt de noz intentions, & recognoistre le
 soulagement & repos qu'il leur en peut reuenir en
 leurs affaires tant publiques que domestiques, &
 mettre en ce faisant, la main à ceste bōne entreprise,
 qui ne sçauoit q̄ prosperer avec la grace de Dieu, à
 qui nous deferōs toute chose, ou du moins si leurs
 aduis & resolution ne se pouuoit si tost rapporter
 en vn, cōme leurs conseils sont composez de plu-
 sieurs, nous les admonestōns d'auoir l'œil à leur
 chose propre, & cependant ne se laisser enuahir &
 posseder par ceux qui par quelque sinistre inter-
 pretation de nos volontez se voudroyent emparer
 de leurs villes, & en y mettant garnison des gens
 de guerre, les reduire en la meime seruitude que
 sont les autres villes par eux occupees.

Declarons à tous que n'entendōs vsfer d'aucun
 acte d'hostilité que contre ceux, qui avec les armes
 se voudront opposer à nous ou par autres moyens
 indēuz fauoriser à noz aduerfaires, qui cherchent à
 ruiner l'Eglise & dissiper l'Etat & assureons vn cha-
 cun que noz armes sainctes & iustes ne feront sau-
 te ny oppression a personne soit pour leur passage
 ou demeure en quelque lieu que ce soit: ains vi-
 uront avec bon reiglement & ne prendront rien
 sans payer: receuront avec eux tous les bons qui
 auront zele à l'honneur de Dieu & de sa Sainte E-
 glise, & au bien & reputation de la Treschrestienne
 nation Françoisse, sous protestation, neantmoins
 de ne poser iamais les armes iusques à l'entiere exe-
 cution des choses susdictes, & plustost y mourir de
 bon cœur avec desir d'estre enmonçez en vne
 sepulture cōsacree aux derniers François morts en
 armes pour la cause de Dieu & de leur patrie.

En fin d'autant qu'il faut q̄ toute nostre aide viē-
 ne de Dieu, nous prions tous vrais Catholiques de
 se mettre avec nous en bon estat, se recōcilier avec

sa diuine Maieſté, par vne entiere reformation de leurs vies, afin d'appaiſer ſon ire, & l'inuoquer de pureté de conſcience, tant par prieres publiques, & profeſſions ſainctes, que par deuotions priuees & particulieres: afin que toutes noz actiōs ſoyent referrees à l'honneur & gloire de celuy qui eſt le Dieu des armes. & de qui nous attendons toute noſtre force & plus certain appuy.

Donné à Peronne le dernier
de Mars. 1585.

Signé

CHARLES CARDINAL
DE BOURBON.

